



Olivier PASQUETTI
Président de la FELCO

Le 16 septembre 2025

A mesdames et messieurs les élu.es
Mesdames et messieurs les responsables syndicaux

Objet : agrégation langues de France session 2026

Madame, Monsieur

Nous nous permettons de vous faire part de notre inquiétude concernant l'absence de mention de l'agrégation « Langues de France » sur le site ministériel « Devenir enseignant ». Ce concours, créé en 2017, suite à demandes répétées des associations d'enseignants des diverses langues de France (basque, breton, catalan, corse, occitan-langue d'oc), a donné aux enseignants certifiés des langues concernées des perspectives de carrière équivalentes à celles de leurs des autres disciplines. Il a également permis aux universités concernées de développer des formations de haut niveau dont bénéficient les candidats - souvent déjà titulaires d'un CAPES - et, au-delà, les élèves dont ils ont la charge.

Il est pour nous inenvisageable que l'absence de mention du concours signifie une non-organisation de celui-ci pour la session 2026.

Nous ne pouvons évoquer qu'un retard de publication que nous avons demandé au Ministère de réparer, par la lettre ci-jointe.
Nous vous serions reconnaissants, madame, monsieur, de bien vouloir vous adresser au Ministère pour appuyer notre demande.

Nous vous remercions par avance de vos interventions, dont nous informerons nos adhérent.es et nous vous prions de croire, madame, monsieur, à notre attachement au service public de l'Éducation nationale



COPIE

Olivier PASQUETTI
Président de la FELCO

Le 16 septembre 2025

à Madame la Ministre de l'Éducation nationale
Madame la Directrice générale des enseignements scolaires

Objet : agrégation langues de France session 2026

Madame la Ministre
Madame la Directrice générale

Nous avons l'honneur de vous alerter sur l'absence de mention de la session d'agrégation de langues de France sur le site « Devenir enseignant ». Nous nous inquiétons de ce retard de mention, alors même que nous nous étions réjouis de la publication des programmes en début d'été, suite à nos demandes répétées.

Les candidats potentiels, qui sont souvent (qui étaient presque toujours dans les sessions précédentes) des enseignants en poste, de même que nos collègues universitaires formateurs et les directions des Universités concernées, ont un besoin urgent de mise au clair de la part du Ministère d'autant plus que certains candidats ont déjà réglé les frais d'inscription à la formation dispensée, à Montpellier notamment.

En tout état de cause, la suspension d'un concours récemment institué mais qui a rencontré un succès certain produirait un effet désastreux dans toutes les régions concernées, en suggérant le peu de cas qu'il est fait par notre Ministère de langues pourtant définies par l'article 75-1 de la Constitution comme appartenant au patrimoine national.

Par conséquent, nous vous demandons instamment d'ajouter l'agrégation externe des langues de France (dont l'option occitan-langue d'oc) à la liste des sections et options susceptibles d'être ouvertes en 2026.

Dans cette attente, nous vous prions de croire, Madame la Ministre, Madame la Directrice générale, à notre attachement au service public de l'Éducation nationale.